



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 2517

Texte de la question

M. Jean-Pierre Door appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le statut des assistantes maternelles, et plus particulièrement sur les 62 propositions qui ont été adressées à son prédécesseur ainsi qu'à lui-même. Ces suggestions résultent de la réflexion de multiples groupes de travail mis en place par le précédent ministère de la famille. A ce jour, il semble qu'aucune suite ne leur ait été donnée. Ce silence inquiète les différents acteurs qui ont participé à ces tables rondes, mais aussi tous ceux qui sont directement concernés par toute modification du statut des assistantes maternelles. Il lui demande donc de préciser quelles sont les intentions de son ministère à l'égard de ces 62 propositions. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Si les lois n° 77-505 du 17 mai 1977 et n° 92-642 du 12 juillet 1992 ont permis de donner un cadre à l'exercice du métier d'assistante et d'assistant maternels, les transformations multiples de notre société conduisent cependant à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de son statut. Dans ce contexte, trois groupes de travail dont la composition a su prendre en compte l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité ont été mis en place à l'automne 2001 pour se pencher sur les évolutions potentielles de ce métier, au regard des mutations auxquelles ceux qui l'exercent sont désormais confrontés et des interrogations profondes qui les traversent. Ils ont rendu leurs conclusions en avril 2002. La soixantaine de propositions soumises peut permettre de dessiner les contours d'une réforme d'envergure du métier d'assistante et d'assistant maternels, qui occuperait une place centrale au sein de la politique de la famille et de l'enfance. Pour ces raisons et parce qu'il est sensible aux difficultés rencontrées par ce métier, le Gouvernement estime qu'il est opportun de faire évoluer cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2517

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3023

Réponse publiée le : 7 octobre 2002, page 3472